

Isabelle DECHAVANNE
IA-IPR d'italien

à Mesdames et Messieurs les professeurs d'italien
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Aix en Provence, le 3 septembre 2020

Rectorat

Bureau des inspecteurs
d'académie, inspecteurs
pédagogiques
régionaux

Dossier suivi par
Isabelle DECHAVANNE,
IA-IPR

Téléphone
04.42.91.70.41

Mél.
isabelle.dechavanne@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Suite à la mutation de Madame Cinzia Carlucci, IA-IPR, je prends la charge des académies d'Aix-Marseille et de Montpellier. Je tiens à saluer l'engagement indéfectible de ma collègue au service de l'italien, son équité et son professionnalisme. Notre collaboration régulière au sein de la région académique a toujours été fructueuse. C'est avec les mêmes priorités nationales et académiques que je poursuivrai la mission et serai à vos côtés afin de :

- ❖ Assurer la continuité pédagogique et éducative des élèves, consolider leurs apprentissages, développer leur autonomie de travail et de pensée ;
- ❖ Renforcer l'italien dans une offre de formation linguistique diversifiée et plurielle garantissant aux élèves un parcours complet ;
- ❖ Développer des projets et actions innovants et motivants pour les élèves ;
- ❖ Accroître l'ouverture des élèves vers l'international pour lier langue, culture et projet professionnel.

Vous retrouverez dans la prochaine lettre de rentrée des IA-IPR de langues la totalité des informations et nouveautés institutionnelles relatives aux langues vivantes.

J'attire cependant votre attention sur les attendus prioritaires de fin de cycle en collège et ceux de lycée publiés en mai, ainsi que sur les recommandations de l'inspection générale des langues vivantes pour la rentrée scolaire 2020-2021 au collège, au lycée général, technologique et professionnel permettant à chacun, enseignants et élèves, une reprise sereine et efficace des apprentissages.

Par ailleurs, je vous rappelle quelques textes parus pendant l'été ou importants pour notre discipline :

- ❖ **le bulletin officiel spécial n°6 du 31 juillet 2020** portant sur :
 - les modalités d'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique ;
 - les évaluations communes de langues vivantes A et B à compter de la session 2021 ;
 - le choix et l'évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021.
- ❖ **l'arrêté du 17 juin 2020** qui définit l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au baccalauréat professionnel à compter de la session 2022.
- ❖ **le bulletin officiel n°8 du 20 février 2020** sur le choix et l'évaluation des langues vivantes et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2021.

Ces textes et aménagements seront évoqués en réunion d'équipe ou lors de journées de formation. C'est pourquoi je vous invite à consulter le site disciplinaire académique, régulièrement

réactualisé, pour retrouver textes réglementaires et ressources. Ce site a vocation à être un espace de référence et de travail, de réflexion et d'échanges que pouvez faire parvenir au webmestre.

J'insiste enfin sur la nécessité d'activer et d'utiliser votre adresse professionnelle (prenom.nom@ac-aix-marseille.fr) pour une communication simple et immédiate.



Je remercie en particulier les trois chargés de mission d'inspection, Hélène Ghigo, Claudine Casamassa et Frédéric Bonan, d'avoir accepté de poursuivre leur mission à mes côtés ainsi que les professeurs tuteurs et formateurs déjà sur le terrain.

Sachant pouvoir compter sur l'investissement de chacun pour faire vivre et rayonner notre discipline, je souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire.